

DECISION n° 2024.63

Contrat de prestations de services GESCIME

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ **Vu** la délibération n°2020.29 du 22 juin 2020 portant délégation par le conseil municipal au Maire notamment au titre du 4° ;
- ◆ Vu le contrat d'entretien du village école de Saint-Jorioz ;
- ◆ **Considérant** qu'il convient de signer un contrat de prestation de service ;

Décision rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en

Préfecture le : 17.09.2024

Et publication le : 19.09.2024

Le Maire,



DECIDE

Article 1 :

De conclure un contrat de prestations de services avec la société GESCIME sis 190 rue Robert Castel 29200 BREST pour une durée qui ne pourra excéder 3 ans. Il pourra être dénoncé par l'une des parties deux mois avant son échéance par lettre recommandée.

Article 2 :

Les prestations de services réalisées par la société GESCIME pour la commune sont détaillées « article 3 » ;

Le coût annuel des prestations de services est de 539.53 € HT soit 647.44 € TTC « article 4 ».

Article 3 :

La dépense affectée à cette opération sera imputée sur les crédits du budget principal au compte 6156.

Article 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 :

Monsieur le Maire de Saint-Jorioz, la Directrice Générale des Services ainsi que le comptable public sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A SAINT-JORIOZ

Le 13 septembre 2024

Le Maire

Michel BEAL

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de l'affichage du présent acte ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.